



# MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

#MESQUESTIONSTRAVAIL #COVID-19

## Comment j'accompagne mes salariés en situation de handicap à leur poste ou à leur reprise de poste en télétravail ?

CORONAVIRUS

### Je dois penser :

- À donner au salarié les coordonnées du référent COVID, du référent handicap quand il existe, du SST, le numéro d'aide psychologique interne ou le numéro vert mis en place par le ministère du Travail, 0 800 13 00 00 en cas de difficultés liées au télétravail.
- À rendre accessibles les consignes de travail à tous les types de handicap (ex : vidéos, traduction en langue des signes, utilisation de la méthode FALC : Facile à Lire à Comprendre...)
- À faire des points réguliers pour éviter l'isolement et s'assurer que le salarié n'est pas en difficulté sur son poste de travail
- À transférer ou à mettre en place les moyens de compensation au domicile de la personne (sièges ergonomiques, logiciels adaptés...)
- À respecter (lorsque cela est possible) les aménagements organisationnels qui avaient été mis en place (ex : aménagement d'horaires...)
- À vérifier que la nouvelle organisation ne nécessite pas une formation (ex : utilisation de nouveaux logiciels...)

## → Pour m'accompagner (conseils et aides financières) :

### → En interne :

- le référent COVID
- le référent handicap lorsqu'il existe
- mon service ressources humaines
- représentants du personnel – organisations syndicales

### → En externe :

- mon service de santé au travail
- le Cap emploi (service maintien dans l'emploi) de mon département : [www.cheops-ops.org](http://www.cheops-ops.org)
- l'Agefiph (0 800 11 10 09) [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) ou le FIPHFP : <http://www.fiphfp.fr/Contact>
- la plateforme « Mon Parcours Handicap » rubrique « Emploi » « Formation » : [MonParcoursHandicap.gouv.fr](http://MonParcoursHandicap.gouv.fr)
- mon opérateur de compétences (Opco) : <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco>